

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 60423 Numéro SIREN : 441 179 991 Nom ou dénomination : SARL A.C.R. (ATLANTIQUE CONSTRUCTION ET RENOVATION)

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt 20096

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2023 12		Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	1 063	1 063			
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions	71 093	28 250	42 844	46 375	3 531 7.61
	Installations techniques, matériel et outillage	114 701	94 064	20 638	24 750	4 112 16.62
	Autres immobilisations corporelles	46 938	35 068	11 871	2 107	9 763 463.32
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	10 743		10 743	10 597	146 1.38
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	5 360		5 360	5 660	300 5.30
	Total II	249 898	158 444	91 454	89 489	1 966 2.20
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	568 747	78 426	490 322	516 288	25 966 5.03
	Autres créances	36 262		36 262	19 864	16 397 82.55
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	503 542		503 542	538 871	35 329 6.56
	Charges constatées d'avance (3)	618		618	384	234 60.78
	Total III	1 109 169	78 426	1 030 743	1 075 407	44 664 4.15
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 359 067	236 869	1 122 198	1 164 896	42 698 3.67

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

5 360

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000	100 000		
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	582 945	524 918	58 027	11.05
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 777	74 027	69 250	93.55
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	697 723	708 945	11 223	1.58
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
DETTE (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	48 595	86 880	38 286	44.07
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	69 571	83 169	13 598	16.35
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 924	97 316	3 392	3.49
	Dettes fiscales et sociales	143 291	176 437	33 146	18.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	69 095	12 149	56 946	468.74
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	424 475	455 950	31 475	6.90
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 122 198	1 164 896	42 698	3.67

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

414 391

407 061

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

ATLANTIQUE CONSTRUCTION ET RENOVATION
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 100 000 euros
Siège social : 19 rue de la minée
44220 COUERON
441 179 991 RCS NANTES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUILLET 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 4 777 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 777 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	10 723 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	15 500 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	15 500 euros
Soit 155 euros par part	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros

G'

(contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2020 : 16 000 euros, soit 160 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 000 euros
- Exercice clos le 31 mars 2021 : 16 000 euros, soit 160 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 000 euros
- Exercice clos le 31 mars 2022 : 16 000 euros, soit 160 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 000 euros

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. B.', is written over the text 'Certifié conforme' and 'La Gérance'.